



ACADÉMIE
DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE
SESSION 2026

CONSIGNES À L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

INSCRIPTIONS AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES ET ÉVALUATIONS DE PREMIERE
COMPTANT AU TITRE DE LA SESSION 2027

1

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS	<p>L'inscription pour les épreuves anticipées et évaluations du baccalauréat général et technologique de la session 2026 comptant au titre de la session 2027 se déroulera du :</p> <p style="text-align: center;">LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 à 14h00 AU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025 à 17h00</p>
VOS CONTACTS AU RECTORAT	<p>POUR LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE : <u>Séries STMG, STHR et S2TMD :</u> Madame Véronique LEBEAU - 03.80.44.85.58 - dec1.bac1@ac-dijon.fr</p> <p><u>Séries STL, ST2S, STD2A et STI2D :</u> Madame Laurence MOREAU - 03.80.44.89.31 - dec1.bac2@ac-dijon.fr</p> <p>POUR LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL : <u>Côte d'Or :</u> Madame Laëtitia BIEVRE-MARZOUGUI - 03.80.44.85.71 - dec1.bac5@ac-dijon.fr</p> <p><u>Nièvre :</u> Monsieur Nicolas FRAU - 03.80.44.85.59 - dec1.bac4@ac-dijon.fr</p> <p><u>Saône et Loire :</u> Monsieur Teddy JACQUET - 03.80.44.85.60 - dec1.bac7@ac-dijon.fr</p> <p><u>Yonne :</u> Monsieur Maxence NOBILE – 03.80.44.85.56 - dec1.bac6@ac-dijon.fr</p>
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<p>Les candidats doivent résider dans l'un des quatre départements de l'académie de Dijon (Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne).</p>
COMMENT S'INSCRIRE	<p>Les inscriptions s'effectuent obligatoirement par internet sur l'application nationale Cyclades.</p>

INSCRIPTION EN LIGNE	
EN RÉSUMÉ	<p>L'inscription sur l'application Cyclades doit se faire en 4 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Création et activation d'un compte utilisateur internet <p>Les candidats redoublants doivent utiliser leur compte Cyclades créé lors de la session précédente. Si nécessaire, utilisez le lien « mot de passe oublié ».</p> <ol style="list-style-type: none">2. Inscription par internet3. Signature numérique de la confirmation d'inscription4. Dépôts en ligne d'une pièce d'identité

	<p>ATTENTION, toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Toutes les options ne seront pas forcément proposées dans l'académie de Dijon ; ○ Toute note, même inférieure à 10/20, sera prise en compte et comptabilisée dans le calcul de la moyenne pour l'attribution du diplôme ; ○ Toute absence non justifiée d'un candidat à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit est sanctionnée par la note zéro, affectée du coefficient prévu. <p>Cliquez sur ENREGISTRER pour que votre candidature soit prise en compte.</p>
<p>3^{ÈME} ÉTAPE : SIGNATURE NUMÉRIQUE</p>	<p>La validation en ligne vaut signature, elle entraînera la génération du récapitulatif d'inscription.</p>
<p>4^{ÈME} ÉTAPE : DEPÔT D'UNE PIÈCE JUSTIFICATIVE</p>	<p>Sur la page d'accueil de votre compte Cyclades apparaît l'icône « mes justificatifs ». Cliquez sur Ajouter puis Envoyer pour chaque pièce justificative demandée. Enfin, une fois l'ensemble des pièces déposées, cliquez sur « J'ai fourni toutes mes pièces ».</p> <p>Attention, les pièces justificatives doivent être déposées dans l'espace candidat Cyclades pour le 30 novembre 2025 au plus tard.</p> <p>L'absence de dépôt des pièces justificatives entraine l'annulation de votre pré-inscription.</p>

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP	
<p>NOUVELLES DEMANDES</p>	<p>Les nouvelles demandes d'aménagement d'épreuves seront à effectuer suivant la procédure disponible sur le site du rectorat.</p> <p>La date limite des demandes est fixée au 30 novembre 2025.</p>

APRÈS LES INSCRIPTIONS	
<p>CHANGEMENT DE SITUATION</p>	<p>Tout changement de situation (changement d'adresse, téléphone, adresse mail...) doit être signalé dans les plus brefs délais au rectorat.</p>
<p>INFORMATIONS SUR LES ÉPREUVES</p>	<p>Les candidats sont tenus de se tenir informés des exigences des épreuves et de leurs déroulements.</p> <p>Ces informations sont disponibles sur le site Eduscol pour le baccalauréat général ou technologique par exemple.</p> <p><i>Il est important également de préciser que la plupart des épreuves, notamment les enseignements optionnels, nécessitent la préparation d'un dossier ou d'un support par le candidat. L'absence de ce dossier ou support peut entraîner l'impossibilité de présenter l'épreuve.</i></p>